

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DU

1 - 02 - 2000
matin

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

SOMMAIRE

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – C 102

INTERPELLATION ET QUESTION

– Interpellation de M. **Ferdy Willems** au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur le rôle de la Coopération au développement (n° 196)

Orateurs : **Ferdy Willems, Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement, **Jef Valkeniers, Claudine Drion** et **Patrick Moriau** 5

– Question de M. **Ferdy Willems** au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur la collaboration entre la Défense nationale et la Coopération au développement (n° 781)

Orateurs : **Ferdy Willems** et **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement 7

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 1 FEVRIER 2000

MATIN

PRÉSIDENCE :

M. Geert VERSNICK

La séance est ouverte à 10 h 40.

INTERPELLATION ET QUESTION

RÔLE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Interpellation de M. Ferdy Willems au secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères, sur "le rôle de la Coopération au développement" (n° 196)

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Nul ne nie l'importance de la Coopération au développement, surtout à la lumière de l'abîme qui sépare les pays du Nord et du Sud et qui risque de dégénérer en guerres et violences entre les continents.

Je me réjouis que ma demande d'interpellation ait été acceptée, en tant que telle, ce qui me permet de déposer une motion de recommandation. Force m'est de constater que la Coopération au développement n'a toujours pas fait l'objet d'une note de politique générale spécifique. Peut-être le secrétaire d'État pourra-t-il puiser quelque inspiration dans cette interpellation.

La Coopération au développement est un domaine qui me tient fort à coeur. Les polémiques engagées à ce sujet dans la presse et à la Chambre me préoccupent.

M. Van der Maelen a évoqué les "tranchées coupe-feu" entre les différents ministères, ce qui lui a valu une réplique du ministre de la Défense nationale, M. Flahaut, disant qu'il n'y avait pas d'incendies.

Le ministre fait état d'une perte d'autonomie directe pour le département de la Coopération au développement. Il a ouvertement reconnu que cette évolution lui déplaît. Lors de l'instauration de la Direction générale de la coopération internationale, le ministre avait annoncé qu'il veillerait à ce que les fonctions soient confiées à des candidats compétents.

L'intégration ne doit pas porter préjudice à la Coopération au développement, a déclaré le ministre. Ces déclarations datent d'il y a quelques semaines. Où en est-on actuellement ?

Entre-temps a été publiée une note de politique générale du ministre flamand Anciaux, qui contient des suggestions importantes. Il communique une série de conseils utiles pour une bonne collaboration entre les ministères car il convient d'éviter la concurrence entre les divers services.

La Coopération au développement ne cesse pas d'évoluer. M. Anciaux déclare que sa note de politique générale

rale n'est pas encore vraiment achevée. Le jour où elle le sera, elle ne constituerait pas un bon instrument politique. Une politique ouverte doit être élaborée via des discussions menées au Parlement. L'expérience des membres de la commission doit permettre d'affiner la politique.

Cela doit également se faire au niveau fédéral. Nous aimerions voir mener une politique stimulatrice.

La norme de l'OCDE exige que 10% des moyens soient affectés à des projets éducatifs et de sensibilisation. J'estime que le lien entre la Coopération au développement et la culture est important. Nous nous y appliquons au niveau local et avec succès. Le Tiers monde devient aussi un partenaire qui a quelque chose à nous offrir, plutôt que d'être réduit au rôle d'un éternel mendiant.

J'attends également avec impatience la note relative à la prévention du Sida et j'estime que la commission pourra fournir une contribution positive en ce domaine.

Par ailleurs, l'aide non liée est également importante. Les intérêts belges ne peuvent influencer, en aucune manière, la politique en matière de coopération.

Les mesures d'allègement de la dette sont très importantes en matière de Coopération au développement. En tant que petit pays, nous ne pouvons cependant pas agir seuls.

J'attends les initiatives du secrétaire d'État, notamment en ce qui concerne les contacts avec les organisations actives sur le terrain. Il faut espérer que sa note de politique générale nous éclairera sur les options prises dans ce domaine.

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : L'article du journal "*Gazet van Antwerpen*" auquel il est fait référence ne doit pas être réduit à une querelle. Les Verts étaient précédemment dans l'opposition. Maintenant nous avons la possibilité d'agir. Pour l'instant, je mets cependant en oeuvre le projet d'un autre. La réforme de l'AGCD et la nouvelle loi sur la Coopération au développement comportent des aspects positifs. Il est indispensable de mener une politique durable et de coopérer avec les pays en voie de développement.

Si la loi nous impose de coopérer avec certains pays, d'autres pays seront laissés pour compte.

Je ne suis pas un partisan de la CTB.

Nous demandons à des pays du Tiers monde de mener une bonne politique, mais nous devons avant tout mener nous-mêmes une bonne politique. Ce n'est pas possible si nous modifions sans arrêt les structures. J'ai le droit de donner mon avis sur les décisions qui ont été

prises. Les changements entraîneront une perte d'autonomie pour la Coopération au développement. Par cette déclaration, je ne remets pas en cause la qualité des changements opérés.

Cette discussion n'est pas une simple chamaillerie. J'ai l'intention, au cours des années qui viennent, d'exécuter loyalement les décisions qui ont été prises.

Mon projet de note de politique générale sera encore amélioré, car il faut que ce soit une bonne note. Mais elle ne sera pas exhaustive. Il s'agira de ce qu'on appelle en anglais "*a work in progress*". Le rôle de la Coopération au développement n'est en effet pas statique. Quel rôle avons-nous à jouer en Afrique ? Quelle fonction la Coopération au développement est-elle appelée à remplir dans le cadre du maintien de la paix et de la prévention des conflits ? Quelques idées-forces de ma note de politique générale sont déjà connues. Je ne m'y attarderai pas aujourd'hui.

En ce qui concerne l'aspect culturel, il convient de distinguer deux volets : la prise de conscience de la spécificité culturelle et l'aspect multiculturel, y compris dans les pays qui sont encore en voie de constitution politique. À nos yeux, la culture est le point de sublimation par excellence. J'ai lu la note de politique générale du ministre de la Communauté flamande, M. Anciaux, et je souhaiterais collaborer avec les différents ministres communautaires.

Le président : La note de politique générale du ministre sera à l'ordre du jour, fin février. La qualité du débat prime le calendrier.

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Je trouve qu'on se chahute actuellement beaucoup.

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Les chamailleries étaient le fait de mon prédécesseur. J'éprouve pour lui le plus grand respect, mais je tiens à établir une distinction claire entre notre politique et celle du gouvernement précédent.

M. Ferdy Willems (VU-ID) : La Coopération au développement est effectivement "*a work in progress*", ce qui témoigne d'une honnêteté sincère et est de nature à servir une bonne politique. Je ne souhaite pas polémiquer sur le calendrier relatif à la note.

Je suis convaincu qu'il est bon de mettre en contact des personnes de culture différente.

Il s'agit maintenant de mettre en contact des personnes issues de cultures différentes, ce qui devrait contribuer à prévenir des attitudes racistes.

Je puis souscrire à l'intention de coopérer avec les ministres communautaires. J'estime qu'il est possible de rompre avec les traditions dans ce domaine.

M. Jef Valkeniers (VLD) : Nombre des problèmes actuels découlent de la politique menée par votre prédécesseur. La transformation de l'AGCD en DGCI est une mauvaise chose : le cadre a été quasiment réduit de moitié. La CTB ne tourne pas rond. L'Allemagne critique notre Coopération au développement. La CTB ne fonctionne pas comme il faut, mais, en même temps, la DGCI doit passer par la CTB pour tout ce qu'elle fait. En outre, il faut pouvoir faire appel à des experts objectifs pour l'ensemble des projets. Les évaluations en question nécessitent un cadre de la même taille que celui de la CTB. La CTB dans sa forme actuelle est parfois comparée au Titanic. Votre prédécesseur se targuait de grands principes et d'idées grandioses, mais il a juste réussi à semer la pagaille.

Mme Claudine Drion (Écolo-Agalev) : Il faut distinguer les aspects institutionnels des aspects politiques. En matière de coopération au niveau politique, je crois qu'il faut mettre l'accent sur le développement durable.

Il faut renforcer les acteurs sociaux du Sud. Je me réjouis de ce que la note du secrétaire d'État insiste sur cet objectif que la Belgique avait quelque peu négligé jusqu'ici.

Au point de vue institutionnel, les Écolos regrettent la scission de l'AGCD et de l'ACTB. J'espère qu'on ne "chamboulera" pas tout, dans les mois qui viennent. Il faut, en effet, que l'on se donne le temps d'évaluer, au fur et à mesure, l'installation de cette réforme et que l'on voie si elle est apte à rencontrer les missions auxquelles on la destine. Quant aux moyens humains attribués à la mise en oeuvre de la DGCI, il doit s'agir de personnes compétentes, dans ce domaine spécifique, et qui puissent faire face aux défis qui vont se présenter.

M. Patrick Moriau (PS) : Je souhaite qu'on arrête de discuter des dissensions entre MM. Michel et Boutmans. On insiste toujours sur le fait que l'orchestre continuait à jouer, tandis que le Titanic coulait. Ce qui compte, selon moi, c'est que le Titanic avance sans couler !

Il y a eu, d'abord, un compromis dans la majorité et, ensuite, avec l'opposition et on est arrivé au plus petit dénominateur commun.

Je suis heureux qu'il y ait une évaluation. J'approuve la volonté du ministre de privilégier la qualité du débat.

Le concept même de Coopération au développement a beaucoup évolué, ces derniers temps.

Il y a quelques années, celui qui aurait parlé de régionaliser la Coopération au développement serait passé pour un "doux dingue".

J'attends avec intérêt votre note qui permettra d'avoir un débat de fond sur l'évolution de la Coopération au développement qui, à mon avis, va dans le bon sens.

Le président : J'ai reçu deux motions.

Une motion de recommandation signée par M. Ferdy Willems (VU-ID) est libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de M. Ferdy Willems au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur le rôle de la coopération au développement,

ayant entendu les interventions de MM. Jef Valkeniers, de Mme Claudine Drion et de M. Patrick Moriau

et la réponse du secrétaire d'État à la Coopération au développement,

invite le gouvernement à entamer une procédure en vue d'aboutir à une meilleure coordination, en ce qui concerne la coopération dans le domaine de la coopération au développement, entre les ministères, notamment, de la Coopération au développement, des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Défense nationale, d'une part, ainsi que les ministères compétents des Régions et des Communautés, d'autre part."

Une motion pure et simple a été signée par Mme Claudine Drion (Écolo-Agalev), MM. Patrick Moriau (PS) et Erik Derycke (SP).

Ces motions seront ultérieurement mises aux voix en séance plénière de la Chambre.

La discussion est close.

COOPÉRATION ENTRE LA DÉFENSE NATIONALE ET LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Question de M. Ferdy Willems au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur "la collaboration entre la Défense nationale et la Coopération au développement et sur les conséquences financières de cette collaboration" (n° 781)

M. Ferdy Willems (VU-ID) : En tant que pacifiste, j'ai une attitude critique à l'égard de la collaboration entre la Défense nationale et la Coopération, telle que le ministre Flahaut l'a commentée dans le journal "De Morgen" du 7 janvier. Concrètement, cette collaboration signifierait

que le département de la Coopération au développement participerait financièrement à l'achat de matériel à usage ambivalent. Dans le même journal, le secrétaire d'État, réagissant avec prudence, fait observer que les missions humanitaires de la Défense représentent plus du double de celles de la Coopération au développement. Il souligne également que la Coopération au développement est uniquement disposée à contribuer aux projets présentant une réelle pertinence du point de vue de la Coopération du développement.

Des demandes concrètes ont-elles déjà été adressées au secrétaire d'État par le ministre Flahaut ?

Pour quels projets le secrétaire d'État est-il disposé à collaborer avec la Défense nationale ? Est-il disposé à contribuer au financement de projets communs, et en particulier de l'achat de matériel qui pourrait être utilisé par les deux départements ?

A-t-il déjà examiné les possibilités d'affectation des moyens prévus dans le budget de la Défense nationale à la rubrique "Aide humanitaire" et soumis au ministre Flahaut des suggestions à ce sujet ?

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : J'ai le sentiment que nos points de vue en matière de maintien de la paix et de prévention de conflits sont parallèles.

Les missions de la Défense nationale ont déjà été revues dans le sens d'un renforcement des missions humanitaires. Pour sa part, la Coopération au développement met de plus en plus l'accent sur la prévention de conflits. Les intérêts communs aux deux départements sont donc suffisamment nombreux pour justifier une concertation. Chaque département a son budget propre. Ainsi, la Coopération au développement dispose d'un budget, mais n'a pas d'avions.

En raison de cette situation, une action coordonnée a été récemment mise sur pied à l'occasion du tremblement de terre en Turquie : la Coopération au développement a payé 24,5 millions de francs pour l'organisation par l'armée du transport aérien vers la Turquie de matériel d'aide d'urgence, de chiens pisteurs, de médecins, etc..

Nous savons maintenant qu'il conviendra, à l'avenir, de conclure de meilleurs accords à propos de la répartition des tâches et du financement, par exemple en ce qui concerne le transport lors de missions humanitaires.

À quels projets voulons-nous coopérer ? Lorsque l'armée intervient en tant que force armée, nous nous montrons extrêmement prudents. Nous accordons, en revanche, une assistance lorsque, par exemple, nos mili-

taires procèdent à l'instruction de militaires africains en vue de la constitution d'une force de paix africaine. L'armée demande parfois notre aide pour d'autres missions, notamment la construction d'écoles. Nous examinons, dans ce cas, la pertinence du projet au niveau de la coopération au développement ainsi que son caractère durable. Dans notre optique, la Coopération au développement ne doit pas se réduire à la réalisation de quelques menus travaux sur place. Nous faisons toujours appel aux démineurs de l'armée.

Le problème de la responsabilité budgétaire dans le cadre d'opérations de maintien de la paix est un problème complexe. Le financement doit, en tout état de cause, être réglé clairement sur la base de deux budgets bien distincts.

J'estime personnellement qu'une collaboration avec le département de la Défense doit pouvoir s'envisager. Les cas difficiles doivent faire l'objet d'une discussion approfondie.

J'estime qu'il ne s'indique pas d'acheter un avion C130 avec de l'argent provenant du budget de la Coopération. Je tiens à respecter le cadre que le Parlement m'a imposé lorsqu'il a adopté mon budget.

Le département de la Défense nationale dispose d'un budget important pour les opérations humanitaires. Le dialogue sur un financement commun devrait porter aussi bien sur le budget du département de la Défense nationale que sur celui du département de la Coopération au développement.

M. Ferdij Willems (VU-ID) : Je me réjouis que le secrétaire d'État considère la prévention de conflits comme une de ses priorités. Des études ont en effet démontré que les interventions militaires sont onéreuses et inefficaces.

En ce qui concerne l'envoi des forces de paix en Afrique, nous devons rester vigilants et critiques. La situation y est, en effet, tellement instable qu'une force de paix peut rapidement dégénérer en son contraire. Un contrôle est, dès lors, indispensable.

Je suis d'accord avec le secrétaire d'État lorsqu'il aspire à la pertinence de la Coopération au développement et à la durabilité. La collaboration avec d'autres ministères ne peut constituer un sujet tabou, mais je suis d'accord avec le secrétaire d'État pour dire qu'il convient de respecter une distance prudente, surtout par rapport à la Défense nationale.

Le président : L'incident est clos.

– La réunion publique est levée à 11 h 35.